

De : Nathalie Chiasson [mailto:sec.dga@muniles.ca]

Envoyé : 27 mai 2013 15:28

À : Leblanc, Rita (BAPE)

Cc : Jean Hubert; Serge Bourgeois; Caroline Richard; Jeannot Gagnon

Objet : Réponses aux questions suite aux rencontres tenues aux Îles-de-la-Madeleine

Bonjour,

Jean Hubert, ingénieur, me prie de vous faire parvenir ci-dessous les réponses relatives à vos questions qui ont été produites par le Service des réseaux publics et le Service de l'aménagement du territoire de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine.

1. Est-ce que la municipalité a un règlement ou des directives concernant la gestion et le traitement des eaux usées domestiques en région isolée? Si oui, la commission aimerait en recevoir une copie.

Réponse : La Municipalité applique le règlement provincial sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées Q.2,r-8. Copie de ce règlement est disponible sur internet à l'adresse http://www.mddefp.gouv.qc.ca/eau/eaux-usees/residences_isolees/reglement.htm

2. En période hivernale, quelles sont les pratiques particulières d'entretien hivernal (utilisation de sels de déglçage ou autres) sur le réseau routier municipal compte tenu de la fragilité des nappes phréatiques ?

Réponse : La politique en matière de déneigement indique que nous utilisons les sels de déglçage pour les intersections et les courbes dangereuses. Les quantités sont donc au minimum soit au plus 1000 T annuellement pour près de 500 km de routes déneigées.

3. À votre connaissance, y a-t-il eu des problèmes de fuites de réservoirs de mazout chez des particuliers au cours des dernières années ? Le cas échéant, quelles interventions ont été réalisées et quels résultats ont été obtenus ?

Réponse : La Municipalité n'a pas ces informations.

4. Quels sont les mécanismes de surveillance des réservoirs de mazout en place ?

Réponse : La réponse à cette question doit être donnée par Hydro-Québec, qui est le donneur d'ouvrage pour le programme de fourniture et d'entretien des fournaies et des réservoirs, mais nous savons qu'une inspection professionnelle est réalisée une fois l'an et que chaque propriétaire doit voir au dégagement du réservoir tout au long de l'année.

5. Possédez-vous des études concernant l'installation d'éoliennes ? Dans l'affirmative, veuillez les déposer.

Réponse : Plusieurs études ont été publiées à ce sujet. Nous pouvons déposer la plus récente étude qui a été produite suite à la mise sur pied d'une commission municipale d'examen de cette question. Le rapport sera déposé sur le site FTP, sous l'onglet « éolien ». Quant aux autres études, elles sont de nature technique et ne présentent pas nécessairement le volet social de la question. Nous vous recommandons donc le rapport des commissaires publié en mars 2007.

6. Avez-vous des dispositions particulières (règlementations ou autre) concernant l'agriculture visant à protéger les nappes phréatiques, notamment en ce qui concerne l'épandage de fertilisants et d'engrais ?

Réponse : Prière de voir l'article 5.5 du Règlement de zonage 2010-08. Nous avons déjà soumis cette information dans les extraits des règlements municipaux.

7. Pouvez-vous dresser une liste des principaux événements de contamination des sols ou de l'eau souterraine rencontrés ces dernières années avec, pour chacun, la date de l'évènement, une description de la cause de la contamination, la solution apportée, le délai d'intervention, une appréciation de la réussite ou de l'échec des démarches entreprises et toute autre information jugée pertinente.

Réponse : Nous n'avons pas en main ces informations ou cette collection d'information.

En période estivale, l'achalandage touristique accroît la pression sur la ressource en eau.

8. Existe-t-il une capacité maximale de touristes que les îles peuvent accueillir sans entraîner une remontée de l'eau saline dans les captages municipaux ? Si possible, fournir un graphique illustrant la population, la consommation et la capacité pour chacun des aquifères, en été et en hiver.

Réponse : Ce qui régit la capacité maximale de touristes n'est pas le manque d'eau dans les aquifères, mais plutôt le manque de puits pour extraire cette eau. À preuve, selon les conclusions de Madelin'eau de mars 2004, la quantité d'eau prélevée pour les besoins municipaux pourrait doubler sans nécessairement causer de graves problèmes à la majorité des puits, excepté trois puits sur l'île du Cap aux Meules qui pourraient voir leur teneur en chlorure friser les 1000 mg/L. Selon une estimation effectuée en 2004, les Îles-de-la-Madeleine auraient une capacité d'accueil touristique additionnelle de 22 460 personnes entre les 15 juillet et 15 août, soit presque 50 % de plus qu'actuellement, en supposant que la limite imposée est 90 % de la capacité maximale de production d'eau.

Nous vous prions d'agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Nathalie Chiasson

Nathalie Chiasson, secrétaire de direction adjointe
Municipalité des Îles-de-la-Madeleine
Tél. : 418 986-3100, poste 210
Télec. : 418 986-6962
Courriel : sec.dga@muniles.ca

460, chemin Principal
Cap-aux-Meules (Québec) G4T 1A1
www.muniles.ca